

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Chefs de Division Ressources** au niveau des Directions Régionales l'Orient et Anfa relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
Chef de Division Ressources Direction Régionale Orient Pôle Réseau	-Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef d'Agence ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou	-Connaissance des métiers et de l'organisation de la CNSS ; -Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ; -Connaissance des techniques de la gestion administrative du personnel ; -Maîtrise des techniques de la comptabilité et budgétaire ; -Maîtrises des outils de reporting ;
Chef de Division Ressources Direction Régionale Anfa Pôle Réseau	-Chef de Service ou assimilé ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 5 ans à la CNSS.	-Connaissance des outils informatiques; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacité organisationnelle ; -Qualités relationnelles ; -Capacités d'analyse et esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse aac2021@cnss.ma au plus tard le **16 AVR 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Hassan BOUBRIK
Directeur Général

